



Conseil du développement industriel**Quarante-troisième session**

Vienne, 23-25 juin 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté****Ouverture de la session**

La quarante-troisième session du Conseil sera ouverte par le Président du Conseil, S. E. M. T. J. Seokolo (Afrique du Sud).

Point 1. Élection du Bureau

Aux termes de l'article 23.1 de son règlement intérieur, chaque année, au début de sa première session ordinaire, le Conseil élit parmi les représentants de ses membres un président, trois vice-présidents et un rapporteur. L'article 23.3 dispose que les postes du président, des trois vice-présidents et du rapporteur sont attribués par rotation géographique équitable selon un cycle de cinq ans, conformément à l'appendice A du règlement intérieur. Pour la quarante-troisième session, le président devrait donc être élu parmi les membres du Conseil appartenant aux États inscrits sur la liste B de l'Annexe I de l'Acte constitutif et les trois vice-présidents parmi les membres du Conseil appartenant aux États d'Asie et du Pacifique inscrits sur la liste A, aux États inscrits sur la liste C et aux États inscrits sur la liste D, respectivement. Le rapporteur devrait être élu parmi les représentants des membres du Conseil appartenant aux États d'Afrique inscrits sur la liste A.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est saisi, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session (IDB.43/1), qui est fondé sur l'ordre du jour provisoire adopté dans sa décision IDB.42/Dec.8.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Ordre du jour provisoire (IDB.43/1)
- Ordre du jour provisoire annoté (IDB.43/1/Add.1)
- Liste des documents (IDB.43/CRP.1)

Point 3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2014

Aux termes de l'article 11.6 de l'Acte constitutif, le Directeur général établit un rapport annuel sur les activités de l'Organisation.

Le rapport annuel est présenté au Conseil à sa quarante-troisième session par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa trente et unième session compte tenu de la réduction du nombre de sessions du Conseil les années où il n'y a pas de Conférence générale (décision IDB.39/Dec.7 f), et conformément à la pratique établie en 2012. Les annotations relatives au rapport annuel et à son contenu figurent dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session du Comité (PBC.31/1/Add.1).

En application de l'article 9.4 d) de l'Acte constitutif et de la décision IDB.1/Dec.29, les États Membres ont déjà fait, à la trente et unième session du Comité, des déclarations qui contenaient des renseignements sur leurs activités intéressant les travaux de l'Organisation. Afin d'enrichir le débat sur ce point, ils sont priés de garder ces dernières à l'esprit et d'axer leurs interventions sur toute autre évolution notable.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, des informations seront également fournies sur le Forum de l'énergie de Vienne 2015: "Une énergie durable pour un développement inclusif", qui doit se tenir du 18 au 20 juin 2015.

Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- *Rapport annuel de l'ONUDI 2014* (y compris le rapport sur l'exécution du programme) (IDB.43/2)
- Forum de l'énergie de Vienne 2015: "Une énergie durable pour un développement inclusif". Résumé présenté par le Secrétariat (IDB.43/CRP.2)

Point 4. Rapport du Comité des programmes et des budgets

Aux termes de l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif, le Comité des programmes et des budgets "rend compte au Conseil à chacune de ses sessions ordinaires de toutes activités et soumet au Conseil, de sa propre initiative, des avis ou des propositions concernant des questions financières". Le rapport du Comité sur les travaux de sa trente et unième session est publié sous la cote IDB.43/11. Les questions et la documentation ci-après, que le Comité a examinées à ladite session, intéressent les travaux de la présente session du Conseil. Les annotations y relatives figurent dans l'ordre du jour provisoire annoté de la trente et unième session du Comité (PBC.31/1/Add.1), au cours de laquelle ce dernier a recommandé au Conseil d'adopter plusieurs projets de décision, comme indiqué dans son rapport et dans les annotations relatives aux points subsidiaires ci-après.

4 a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2014

- Conclusion 2015/2 du Comité des programmes et des budgets
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2014 (IDB.43/3)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Annexes établies conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014 (non vérifiées) (PBC.31/CRP.5)

4 b) Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts

- Conclusion 2015/3 du Comité des programmes et des budgets
- Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général (IDB.43/4)
- Améliorations du cadre de gestion financière. Propositions du Directeur général (IDB.43/5)
- État des contributions. Note du Secrétariat (IDB.43/CRP.3)

4 c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017

- Conclusion 2015/5 du Comité des programmes et des budgets
- Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2016-2017. Note du Secrétariat (IDB.43/7)

4 d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017

- Conclusion 2015/6 du Comité des programmes et des budgets
- Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017. Propositions du Directeur général (IDB.43/8)

4 e) Mobilisation de ressources financières

- Résultats obtenus en matière de financement. *Rapport annuel de l'ONUDI 2014* (IDB.43/2, chap. 1)
- Projets approuvés en 2014 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.31/CRP.2)

4 f) Nomination d'un commissaire aux comptes

- Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général (IDB.43/10)
- Candidats au poste de commissaire aux comptes. Note du Secrétariat (PBC.31/CRP.4)

Point 5. Programme et budgets, 2016-2017

Aux termes de l'article 14.3 de l'Acte constitutif, le Conseil examine les propositions du Directeur général en même temps que toutes recommandations du Comité des programmes et des budgets et adopte le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel afin de les soumettre à la Conférence pour examen et approbation. Conformément à la conclusion 2015/6, les modifications apportées aux propositions du Directeur général seront présentées dans un additif.

Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Conclusion 2015/4 du Comité des programmes et des budgets
- Programme et budgets, 2016-2017. Propositions du Directeur général (IBD.43/6 et Add.1)
- Programme et budgets, 2016-2017. Notes de synthèse sur les propositions du Directeur général (PCB.31/CRP.6)
- Enregistrements numériques. Note du Secrétariat (PCB.31/CRP.7)

Point 6. Cadre de programmation à moyen terme, 2016-2019

À sa quinzième session, la Conférence générale a décidé que le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 (document IDB.35/8/Add.1) resterait en vigueur jusqu'à la fin de 2015 (décision GC.15/Dec.17). La Conférence a en outre demandé au Directeur général de soumettre au Conseil, tous les quatre ans à compter de 2015, par l'intermédiaire du Comité, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme de quatre ans qui tienne compte de la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable, des recommandations de l'examen complet le plus récent des activités opérationnelles de développement, et de celles formulées dans le document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, intitulé "Document d'orientation stratégique".

À sa quarante-deuxième session, le Conseil a pris note de l'avant-projet du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019. Une version complète du projet de cadre de programmation à moyen terme, établie à partir de l'avant-projet, a été présentée au Comité des programmes et des budgets et sera examinée par le Conseil en même temps que les recommandations du Comité.

Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019. Propositions du Directeur général (IDB.43/9)
- Plan d'investissement à moyen terme. Note du Secrétariat. Additif (IDB.43/9/Add.1)

Point 7. Mise en œuvre de la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable

À sa quinzième session, la Conférence générale a adopté la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable (GC.15/Res.1), dans laquelle elle a appelé l'ONUDI à renforcer son soutien aux pays dans leur recherche d'un développement industriel inclusif et durable. Au paragraphe 13 de la

Déclaration, le Directeur général a été prié de rendre régulièrement compte à la Conférence générale de l'aide apportée par l'ONUDI aux États Membres pour leur permettre d'atteindre des niveaux supérieurs de développement industriel inclusif et durable ainsi que de son impact sur le développement. La documentation concernant ce point fournira des informations actualisées sur l'approche stratégique qu'a adoptée l'ONUDI en matière de partenariats dans ce contexte, ainsi qu'un rapport d'activité sur l'Organisation et le programme de développement pour l'après-2015.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Mise en œuvre de la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable. Rapport du Directeur général (IDB.43/12)

Point 8. Préparatifs de la seizième session de la Conférence générale

À sa quinzième session, la Conférence générale a décidé que sa seizième session se tiendrait à Vienne à partir du 30 novembre 2015 (GC.15/Dec.20). Conformément à l'alinéa g) de l'Article 9.4 de l'Acte constitutif, le Conseil devra établir l'ordre du jour provisoire pour la Conférence. La liste des points que celle-ci pourrait examiner, ainsi qu'un projet de programme de travail, sont annexés au document suivant:

- Préparatifs de la seizième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général (IDB.43/13)

Point 9. Activités du Corps commun d'inspection

Conformément au dispositif de suivi de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (décision IDB.24/Dec.11), le Conseil sera saisi du document suivant:

- Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général (IDB.43/14)

Point 10. Questions de personnel

Par la décision IDB.1/Dec.18, le Conseil a décidé d'accepter le Statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le Conseil sera informé des dernières décisions de la CFPI et des recommandations adoptées par l'Assemblée générale qui intéressent l'ONUDI en sa qualité d'organisation appliquant le régime commun des Nations Unies. La documentation concernant ce point comprendra en outre des informations sur l'évolution de la situation du personnel à l'ONUDI.

Par sa décision GC.1/Dec.37, la Conférence générale a accepté les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et a créé le Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. Dans sa décision GC.15/Dec.19, elle a élu au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2014-2015 deux membres et deux membres suppléants. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence, à sa seizième session, des candidats à élire au Comité pour la période 2016-2017.

Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général (IDB.43/15)

- Liste du personnel de l'ONUDI. Note du Secrétariat (IDB.43/CRP.4)

Point 11. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres

Dans sa décision GC.1/Dec.41, la Conférence générale a établi des directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations mentionnées à l'article 19.1 de l'Acte constitutif. Conformément à ces directives, le Directeur général: a) présente au Conseil, pour approbation, les projets de textes d'accords avec d'autres organisations du système des Nations Unies; b) communique aux membres du Conseil les renseignements voulus sur les organisations intergouvernementales ayant exprimé le désir de conclure des accords avec l'ONUDI et sollicite l'approbation du Conseil avant de conclure un accord établissant des relations appropriées avec les organisations intéressées; et c) communique aux membres du Conseil les renseignements voulus sur les organisations non gouvernementales nationales et internationales et autres organisations désireuses de bénéficier du statut consultatif, après quoi le Conseil décide de le leur accorder ou non, conformément aux directives établies par la Conférence.

Le Conseil sera saisi des renseignements concernant les organisations sur lesquelles il devra statuer:

- Renseignements relatifs aux organisations intergouvernementales. Note du Directeur général (IDB.43/16)
- Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général (IDB.43/17)

Point 12. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-quatrième session

Conformément à l'article 10.2 du règlement intérieur, le Directeur général soumet au Conseil, à chacune de ses sessions ordinaires, l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire suivante. Un ordre du jour provisoire sera proposé dans le document de séance suivant:

- Ordre du jour provisoire et date de la quarante-quatrième session. Note du Directeur général (IDB.43/CRP.5)

Les dates suivantes ont été retenues pour les réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2015 et 2016:

30 novembre-4 décembre 2015	Conférence générale, seizième session
21-22 juin 2016	Comité des programmes et des budgets, trente-deuxième session
21-25 novembre 2016 (sujet à modification)	Conseil du développement industriel, quarante-quatrième session

Point 13. Adoption du rapport

Conformément à l'article 71 du règlement intérieur, le projet de rapport sera établi et soumis par le Rapporteur.